



Commission Régionale Féminine

SAISON 2021 / 2022

PROCÈS-VERBAL N°2

Réunion restreinte du : mardi 20 juillet 2021

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT

Régional 3

Poule A

CACHAN CO - 500752

Rappel :

La Commission rappelle au club que suite à la décision de la Commission Départementale du District du Val de Marne du 02/06/2020 (suspension de terrain de DEUX (2) MATCHES FERMES à l'équipe Seniors Féminines 1 du CO CACHAN), il reste à cette équipe UN (1) MATCH FERME de suspension de terrain à purger.

Par conséquent, elle demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville de CACHAN accompagné de l'attestation du propriétaire et ceci pour son 1^{er} premier match à domicile.

**Rencontre concernée :
23384888 CO CACHAN 1 / PARIS FC 3 du 25/09/2021**

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.